



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 25 Mars 2019

### DCS n° 2019-13

Date de convocation :  
15 Mars 2019

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 19  
Suppléants : 7  
Absents non remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 26

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq Mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme HELLE - M. ROCCI - Mme JULIEN - M. BELLEGARDE - M. SOLER - M. MONIN - M. RANDOULET - M. MANETTI - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. AVRIL - M. BISCARRAT - Mme CRESPO - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - Mme DAMAS - Mme ESPENON - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. BESUCCO - Mme GOURLOT

#### ETAIENT EXCUSES :

M. CASTELLI - M. GRANIER - M. SANDEVOIR - M. MALEN - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. CHARLUT - M. PAGET - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme LAFAURE - M. GAU - Mme WINKELMANN - M. DELFORGE

#### ETAIENT ABSENTS :

M. MOUREAU - M. BOLEA - M. ROCHE - M. FENOUIL - M. MUS - M. PERRAND - M. LEAUNE

Secrétaire de séance : Madame Evelyne ESPENON

### OBJET : Affectation du résultat 2018

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 72 260.66 €

Un déficit de fonctionnement

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 260,66
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	72 260,66
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	16 250,55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	25 020,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	72 260,66
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	42 688,90
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	29 571,76
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2018 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé sera :
  - o reporté en fonctionnement (R 002) pour 29 571,76 €,
  - o affecté en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 42 688,90 €.

La délibération est adoptée.

**Vote du Comité :**

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme  
Le Président  
Christian RANDOULET

